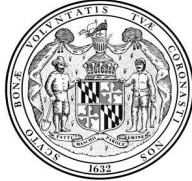


**VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS AU SEIN DE
L'ETAT DU MARYLAND: BE-
SOIN DE
PROTECTION POUR PLUS
DE SÉCURITÉ**



Les victimes d'actes criminels jouissent d'un certain nombre de droits conformément à la loi en vigueur au sein de l'Etat du Maryland. En tant que victime d'un acte criminel au sein du Maryland, vous avez la possibilité de demander des protections raisonnables pour votre sécurité, y compris, mais sans s'y limiter d'exiger qu'un délinquant soit placé sous surveillance électronique et même être muni d'un bracelet anti-rapprochement, lorsque cela est possible. Le bracelet anti-rapprochement est un système de surveillance capable d'informer une victime si le prévenu se trouve à un endroit ou à proximité d'un endroit dont l'accès lui a été interdit par le tribunal. Les possibilités dont dispose une victime pour demander ces protections pour sa sécurité sont les suivantes :

- déposer une demande de déclaration de charges auprès d'un commissaire du tribunal de district.
- après constatation d'une cause probable par l'officier chargé de l'accueil des mineurs ou d'application de la loi
- après avoir rempli une déclaration de la victime pour un délit ou un acte de délinquance par l'intermédiaire du Bureau du procureur d'État.

Avis important: Il est fort probable que le bracelet anti-rapprochement ne soit pas disponible dans votre juridiction pour le moment.

Pour plus amples informations sur les ressources destinées aux victimes d'actes criminels, veuillez consulter le site web: <http://goccp.maryland.gov/victims/>.



La présente brochure, publiée conjointement par la Commission des services aux victimes de l'État du Maryland et le Bureau du gouverneur pour la prévention du crime, la jeunesse et les services aux victimes, a été conçue pour fournir des informations sur la procédure à suivre pour demander qu'un délinquant soit placé sous surveillance électronique ou soit muni d'un bracelet anti-rapprochement. Pour obtenir des informations spécifiques relatives à votre affaire, veuillez contacter votre organisme d'application de la loi au niveau local ou alors le Bureau du procureur d'État.



Le Conseil des services aux victimes de l'État du Maryland a été créé par l'Assemblée générale du Maryland pour répondre aux besoins particuliers des victimes d'actes criminels et formuler des recommandations pour améliorer les services aux victimes d'actes criminels aux niveaux national et local. Pour en savoir plus sur le Conseil d'État, veuillez consulter le site web: www.goccp.maryland.gov.

Document élaboré et imprimé par le Bureau du gouverneur pour la prévention du crime, la jeunesse et les services aux victimes, en collaboration avec la Commission des services aux victimes de l'État du Maryland.

Date de revision: novembre 2021